

Invitation



Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise

Jeudi 27 avril 2017 à 16h
Halle 7, Beaulieu, Lausanne

Madame, Monsieur,
Chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée générale ordinaire, jeudi 27 avril 2017.

Nous serions ravis de votre présence à cette manifestation, qui sera suivie d'un cocktail, et vous remercions par avance de bien vouloir renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, dûment rempli, pour le jeudi 20 avril 2017 au plus tard.

Lors de nos allocutions annuelles, et comme chaque année, nous détaillerons les résultats 2016 et les chiffres clés illustrant la saine marche des affaires de la BCV ainsi que la manière dont la Banque remplit sa mission; et nous vous soumettrons pour approbation la rémunération des instances dirigeantes. Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque de ces dernières années, nous vous proposerons le maintien du paiement d'un dividende ordinaire et d'un versement supplémentaire prélevé sur la Réserve légale issue du capital. Nous procéderons enfin à la réélection du Représentant indépendant et de l'Organe de révision.

Avant l'Assemblée, vous aurez l'opportunité de découvrir les évolutions technologiques dans le domaine bancaire au travers d'une exposition de machines anciennes et d'appareils connectés. Des films à caractère didactique vous présenteront les dernières offres digitales proposées par la Banque, ainsi que leurs avantages. Enfin, toute une équipe de spécialistes sera à votre disposition dès l'ouverture des portes pour vous permettre de mieux comprendre et utiliser les outils financiers d'aujourd'hui, et vous faire découvrir ceux de demain.

Comme les années précédentes, nous privilégions la concentration du retour de toutes vos réponses vers un seul destinataire. Dans le cas où vous auriez choisi de déléguer vos droits au Représentant indépendant, M^e Christophe Wilhelm, vos instructions de vote lui seront directement transmises par Computershare (anciennement SIX SAG).

Le système de vote électronique à distance *eComm* de Computershare ne subit aucun changement par rapport aux années précédentes. Il vous permettra de commander directement en ligne votre carte d'accès ou de transmettre vos instructions de vote au Représentant indépendant.

En annexe à ce pli, vous trouverez également la brochure *En bref 2016*, qui reprend les faits marquants et les chiffres clés de la BCV.

En nous réjouissant de vous accueillir à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers actionnaires, nos salutations distinguées.

Banque Cantonale Vaudoise



Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration



Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Ordre du jour

1. Allocution présidentielle

2. Rapport de la Direction générale

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2016, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

Proposition du Conseil d'administration:

Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2016, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.

4. Répartition du bénéfice et autre distribution

Propositions du Conseil d'administration¹⁾:

Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver:

4.1 La répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 315 173 343,28 en versant un dividende ordinaire de CHF 23 par action, soit CHF 197 942 370, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 117 230 973,28, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

4.2 Le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement), soit un total de CHF 86 061 900.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

Propositions du Conseil d'administration:

Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

5.1 Un montant global maximum de CHF 1 851 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications: ce montant maximum se fonde sur l'article 30ter, alinéa 1, des Statuts et comprend l'indemnité fixe, une indemnité supplémentaire pour appartenance à un ou plusieurs comités, des frais de représentation, ainsi que la contribution de la Banque au 2^e pilier, pour les membres du Conseil d'administration. Il couvre la période allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2018. Pour rappel, en accord avec l'intéressé, la partie variable de la rémunération du Président du Conseil d'administration a été supprimée dès 2016 et intégrée dans la rémunération fixe.

¹⁾ Si ces propositions sont acceptées, le dividende ordinaire de CHF 23 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, et le versement d'un montant de CHF 10 par action, par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement), sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 4 mai 2017 (date ex: 2 mai 2017).

5.2 Un montant global maximum de CHF 5 908 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation, la participation au capital-actions et les primes d'ancienneté de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications: conformément à l'article 30quater, alinéa 3, lettre a, ce montant maximum couvre, pour les huit membres de la Direction générale, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2018:

- Le salaire annuel fixe.
- La partie fiscalisée des frais de représentation.
- La différence entre le prix d'acquisition et la valeur boursière à la clôture du 1^{er} jour de la période de souscription pour la participation au capital-actions liée au plan d'intéressement qui sera proposé en avril 2018. Le plan d'intéressement est proposé en mars-avril de chaque année à l'ensemble des collaborateurs. Comme prévu à l'article 30ter, alinéa 6, des Statuts, le Conseil d'administration définit chaque année les modalités du plan d'intéressement, notamment le prix de souscription. Les actions acquises sont bloquées pendant 3 ans.
- Les primes d'ancienneté.

Le montant proposé comprend la contribution de l'employeur au 2^e pilier.

5.3 Un montant global de CHF 3 700 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2016.

Explications: la rémunération de la Direction générale liée à la performance annuelle est déterminée chaque année selon l'atteinte d'objectifs commerciaux, opérationnels et financiers, aussi bien qualitatifs que quantitatifs, fixés et évalués, pour les membres, par son Président et, pour celui-ci, par le Conseil d'administration. Les objectifs sont fixés sur la base des stratégies d'affaires et opérationnelles, ainsi que des buts statutaires et de la politique de risque de la Banque. L'évaluation servant de base à la détermination de la rémunération liée à la performance annuelle se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés qui font l'objet d'une appréciation globale. Une partie de cette rémunération est payable sous forme d'actions, selon des modalités décidées par le Conseil d'administration. Elle sera versée en mai 2017. Le montant proposé comprend la contribution de l'employeur au 2^e pilier.

5.4 Un nombre global maximum de 1738 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2017-2019, qui sera payé en 2020 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

Explications: conformément à l'article 30ter, alinéa 5, des Statuts, la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme comprend un nouveau plan pluriannuel adopté chaque année par le Conseil d'administration avec des objectifs stratégiques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, à définir par ce dernier, tenant compte notamment de la stratégie d'affaires, des buts statutaires de la Banque, de son succès économique pérenne et de sa politique de risque. La dimension financière est mesurée par le profit économique. La performance financière est ensuite ajustée par une appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaires, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle (objectifs stratégiques et qualitatifs). La rémunération octroyée est ensuite payée exclusivement en actions de la Banque en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.

Le nombre global proposé correspond au nombre maximum d'actions BCV qui pourraient être distribuées aux huit membres de la Direction générale dans le cadre du plan 2017-2019 que le Conseil d'administration a décidé de lancer, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. Il représente un montant total de CHF 1 200 000 divisé par CHF 690,50 (valeur boursière du 9 mars 2017, date de la décision du Conseil d'administration). L'évaluation finale du degré d'atteinte des objectifs et la distribution éventuelle d'une partie ou de toutes les actions aux bénéficiaires interviendra en 2020.

Des informations complémentaires sur le système et la politique de rémunération de la Banque, ainsi que sur les montants versés au Conseil d'administration et à la Direction générale figurent dans le Rapport annuel 2016 (chiffre 5.1 de la partie *Gouvernance d'entreprise* et 5.17 des *Comptes de la Maison mère* de la partie *Données financières*). Celui-ci est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et au Siège social sur demande.

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition du Conseil d'administration:

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

7. Election du Représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2017 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.

8. Nomination de l'Organe de révision

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire KPMG SA, à Genève, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2017.

La Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) exige un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'Organe de révision lui-même. L'actuel Organe de révision, KPMG SA, à Genève, a été élu pour un premier mandat lors de l'Assemblée générale du 21 avril 2016; il peut donc être réélu pour l'exercice 2017.

9. Divers

Informations

Documents

Le Rapport annuel 2016 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

Admission et représentation

Un bulletin d'inscription servant à commander une carte d'entrée ou à octroyer des pouvoirs de représentation, par courrier ou par voie électronique, est adressé aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 7 avril 2017 pourront exercer leur droit de vote. Ils peuvent se faire représenter par la personne de leur choix ou par M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, Case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 20 avril 2017. Une réponse circonstanciée leur sera donnée en Assemblée générale.

Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 28 avril 2017 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet www.bcv.ch.

Lausanne, le 9 mars 2017

Le Conseil d'administration

Informations concernant le vote électronique *eComm* de Computershare SA

Votre compte actionnaire sur *eComm*

Si vous souhaitez commander votre carte d'inscription en ligne ou opter pour le vote par voie électronique dans le cadre de l'Assemblée générale de la Banque Cantonale Vaudoise, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet www.ecomm-portal.com.

Remarque: si vous disposez déjà d'un compte actionnaire dans *eComm*, veuillez vous connecter sur www.ecomm-portal.com à l'aide de votre ID utilisateur et du mot de passe que vous avez choisi et ajouter la BCV à votre portefeuille, en utilisant le mot de passe unique figurant sur le bulletin d'inscription joint.

Marche à suivre pour ouvrir votre compte actionnaire sur *eComm*:

Pour pouvoir accéder au portail *eComm*, il vous faut une adresse courriel valable et un téléphone portable.

Connectez-vous sur le site www.ecomm-portal.com.

Cliquez ensuite sur le lien «*Enregistrer maintenant*».

Vous êtes invité(e) à saisir votre mot de passe unique. Vous trouverez ce mot de passe unique sur le bulletin d'inscription joint.

Veillez ensuite saisir vos données personnelles en veillant à respecter le format souhaité pour votre numéro de portable (+41 XXXXXXXXX). Votre nouveau mot de passe doit être composé de 8 caractères au minimum et contenir des minuscules, des majuscules, ainsi qu'au moins un chiffre (0-9). Vous devez également enregistrer «*une question et une réponse de sécurité*» (par exemple: «*Prénom de mon fils*» / réponse: «*Jean*»).

A ce stade, vous recevez séparément un message d'activation à l'adresse courriel que vous avez communiquée. Veuillez saisir le code d'activation (8 caractères) indiqué dans ce courriel dans le champ correspondant sur le site *eComm* et le confirmer en cliquant sur «*Confirmez votre e-mail*».

Vous recevez ensuite un SMS pour contrôler votre numéro de téléphone mobile. Veuillez saisir le code d'activation (6 chiffres) indiqué par SMS dans le champ correspondant sur le site *eComm* et cliquer sur «*Confirmez votre numéro de portable*» pour valider.

Vous êtes à présent enregistré(e) dans le système et votre compte actionnaire sur *eComm* est ouvert.

Pour continuer, veuillez vous connecter à nouveau sur *eComm* en saisissant votre adresse courriel et le mot de passe que vous avez choisi.

Une fois connecté, vous recevez un code de sécurité unique (par SMS) sur votre téléphone mobile. Veuillez le saisir dans le champ correspondant et confirmer en cliquant sur «*Continuer*».

Veuillez accepter les conditions d'utilisation (disclaimer) et cliquer sur «*Confirmer*».

Le délai pour commander une carte d'admission par voie électronique est fixé au 20 avril 2017 au plus tard. Le délai pour transmettre vos instructions de vote au Représentant indépendant par voie électronique est fixé au 24 avril 2017 à 23h59 au plus tard.

Pour toute question sur la plateforme *eComm*, veuillez contacter Computershare SA: ServiceDesk@sisclear.com ou composer le numéro d'urgence +41 58 399 4848, de 7h à 18h du lundi au vendredi.

Transports

Nous vous encourageons à utiliser les transports publics.

Avec les bus:

- depuis la gare CFF de Lausanne, la ligne 3 (arrêt Beaulieu-Jomini) ou la ligne 21 (arrêt Beaulieu);
- depuis le bord du lac, la ligne 2 (arrêt Beaulieu).

Avec votre véhicule privé:

- depuis la sortie d'autoroute Lausanne-Blécherette, suivre les signalisations *Beaulieu*. Parking à disposition.

